



# Fédération Sportive & Gymnique du Travail Commission Régionale d'Alsace de Cyclisme

## PUBLICATION DE COURSE

Date de l'épreuve : **Dimanche 9 décembre 2018**  
Lieu : **Ecluse de Kembs-Niffer**



**Titre de l'épreuve :** **3<sup>ème</sup> Cyclo-cross VéloTop**

**ORGANISATEUR :** Société Sportive Ouvrière Liberté HABSHEIM

**COUREURS ADMIS:** Licenciés FSGT toutes catégories, et non licenciés FSGT.

(Les non licenciés devront produire un certificat médical de moins d'un an). Pour les licenciés FFC voir la réglementation régionale sur le site de la FSGT sous « Documents utiles »

**ENGAGEMENTS pour le cyclo-cross:**

A faire parvenir pour le **6 décembre** à :

PAILLON Christine  
10 rue des Forgerons  
68127 Ste Croix en Plaine

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par téléphone).

**CYCLO-CROSS : INSCRIPTIONS SUR PLACE + DOSSARDS :** à partir de 11h

devant le bâtiment de maintenance des Voies Navigable

Clôture 1/4H. avant le départ des courses.

Caution pour les plaques de cadre : la licence ou 2 €

Pensez à apporter des épingles à nourrice pour fixer les dossards

**TARIFS :**

**Licenciés FSGT inscrits avant le 6 décembre:** 5 €

**Licenciés FSGT inscrits sur place :** 8 €

**Non licenciés :** (assurance comprise) 10 €

**DEPART ET ARRIVEE :** Ecluse de Kembs-Niffer, 12 Rue de Schlierbach, 68680 Niffer

Horaires	Catégories	Durée
12h00	Poussins garçons et filles – 2011 et 2012	7 mn
12h15	Pupilles garçons et filles – 2009 et 2010	10 mn
12h40	Benjamins garçons et filles – 2007 et 2008	15 mn
13h00	Minimes garçons et filles – 2005 et 2006	20 mn
13h45	Cadets Dames, SV4 et anciens	30 mn
14h45	Juniors Seniors Vétérans	45 mn

**RÈGLEMENT:** de la Commission régionale de cyclisme FSGT d'Alsace

**Port du casque rigide obligatoire.**

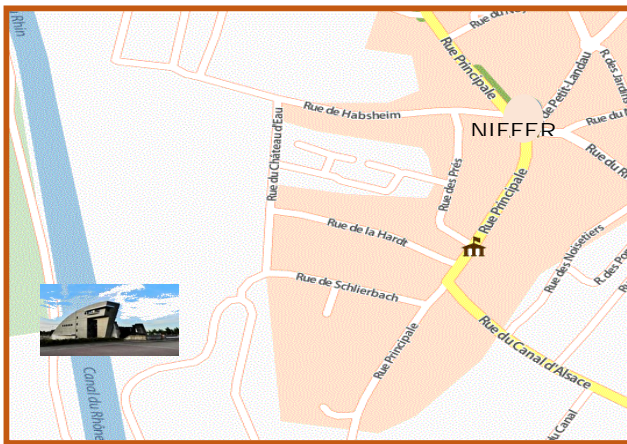
**COMMISSAIRES:** Désignés par la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace.

**REMISE DES PRIX:** Sur place 30 mn après l'arrivée de la dernière course

**Important**

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération. **Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 15 septembre 2018. Les non licenciés devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.**

# PLAN d'accès



PARKING au STADE de FOOT

suivre fléchage



## BUVETTE

Sandwichs  
Viennoises  
Soupe de légumes  
Vin chaud  
Jus de pomme chaud  
Gâteaux

## VESTIAIRES et DOUCHES

Au stade de foot